



CHÂTAIGNE
D'ARDÈCHE

LA REINE DES CHÂTAIGNES

Le Châtaignier

la lettre

du

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE «CHÂTAIGNE D'ARDÈCHE»

Édito

La période des fêtes est à peine terminée que voici déjà un nouveau numéro du "châtaignier", notre lettre d'information et de mobilisation qui est désormais un rendez-vous attendu par beaucoup d'entre vous.

C'est tout d'abord l'occasion pour moi de présenter tous mes vœux à l'ensemble des professionnels de la filière ainsi qu'à leur famille et de souhaiter que cette nouvelle année 2004 voit enfin la concrétisation des projets structurants que nous menons.

Cette rapidité de parution au regard du précédent numéro peut vous surprendre mais elle n'est pas anodine. En effet, plusieurs informations importantes nous sont arrivées dernièrement.

Tout d'abord, le CNPA de l'INAO, qui s'est déroulé en décembre 2003, a validé la mise à l'enquête publique du projet de délimitation de la future zone d'AOC "Châtaigne d'Ardèche". Cette enquête publique se déroulera à partir du mois de février 2004 auprès de l'INAO et je vous engage fortement à y participer.

Par ailleurs, les négociations concernant le Pida ont évolué dans le bon sens et les investissements pourront débuter en 2004 selon un dispositif bien précis. La Région devrait voter ce Pida lors de la dernière Commission Permanente précédant

les élections régionales, le 5 mars 2004.

Enfin, l'Assemblée Générale statutaire de l'Interprofession s'est tenue le 30 janvier 2004 ce qui lui donne désormais une existence officielle.

Comme quoi, il ne faut jamais perdre espoir ! 2004 commence par la concrétisation de deux de nos projets (Pida, Interprofession), espérons que l'AOC en fasse de même d'ici la fin de l'année.

Daniel Vernol



SARL Sepata

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

> Délimitation de l'aire de production

☒ Délimitation de l'aire de production

Réalisation d'une enquête publique sur le projet de définition de l'aire géographique de production de la future appellation "Châtaigne d'Ardèche" tel qu'approuvé par le Comité National des Produits Agroalimentaires de l'INAO lors de sa séance du 11 décembre 2003.



© SPICA-RESSON

Cette enquête est destinée à recueillir toutes observations sur ce projet.

Le projet de délimitation de l'aire de production de la future AOC "Châtaigne d'Ardèche" s'étend au territoire des 186 communes dont vous trouverez la liste ci-contre :

172 communes pour le département de l'Ardèche, 8 communes pour le département du Gard et 6 communes pour le département de la Lozère. Les réclamations ou les observations peuvent être effectuées

Du 1^{er} février au 31 mars 2004 inclus

- Soit adressées par courrier recommandé avec accusé de réception au centre INAO visé ci-dessous,
- Soit consignées sur un registre d'enquête tenu à cet effet au centre INAO visé ci-dessous.

Les différents documents relatifs au projet de délimitation de l'aire géographique de la future AOC « Châtaigne d'Ardèche » ainsi que les délibérations du Comité National des produits Agroalimentaires s'y rapportant sont à la disposition du public au Centre INAO de Valence. Une copie peut être délivrée aux frais de la personne qui en sollicite la communication.

Centre INAO - 17, rue Jacquard
ZI des Auréats - 26000 Valence

Tél. : 04 75 41 06 37 - Fax : 04 75 41 77 65

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

- A** Accons
Ailhon
Aizac
Ajoux
Albon
Alboussière
Alissas
Antraigues-sur-Volane
Arlebosc
Asperjoc
Les Assions
Astet
Aubenas
- B** Barnas
Beauchastel
Beaumont
Beauvène
Boffres
Boucieu - le - Roi
Burzet
- C** Chalencon
Chambonas
Champis
Chassiers
Chateaufort de Vernoux
Chazeaux
Le Cheylard
Chirols
Colombier - le - Jeune
Coux
Le Crestet
Creysselles
- D** Darbres
Desaignes
Domnac
Dornas
Dunières-sur-Eyrieux
- E** Empurany
Fabras
- F** Faugères
Flaviac
Fons
Freysenet

Sur le chemin de l'AOC

Comme précisé dans l'éditorial, le CNPA de l'INAO a approuvé le rapport des experts «délimitation» sur l'aire géographique de la future AOC «Châtaigne d'Ardèche», ainsi que les critères ayant servi à définir cette zone.

TYPES DE CRITÈRES	CRITÈRES POSITIFS
Roche mère Pente Sols pH du sol Profondeur du sol Caractère hydrique du sol Fertilité du sol	Plutonique, métamorphique Toute pente acides < 5,5 Sol évolué et profond Bien drainé Relativement pauvre en nutriments (N, P, K)
TYPES DE CRITÈRES	CRITÈRES POSITIFS
Altitude Etage de végétation Exposition Flore compagne Pluviosité Bilan Hydrique	300 à 900 mètres Méditerranéen supérieur, Supra-méditerranéen, Collinéen, Base du Montagnard Nord : Méditerranéen supérieur et Supra-méditerranéen Indifférente pour le Collinéen Sud pour la base du Montagnard Chêne Vert acidophile, Chêne Pubescent acidophile, Pin Mésogéen, Chêne Sessile et Fougère Aigle A la partie supérieure des châtaigneraies : Hêtre, Myrtille, Pin Sylvestre, Pin Weymouth et Douglas Minimum entre 700 et 800 mm/an Pas plus de 2 mois secs
TYPES DE CRITÈRES	CRITÈRES POSITIFS
Traces de culture du châtaignier Traces d'activités économiques liées à la châtaigne Existence d'une dynamique locale	Présence de châtaigneraies anciennes entretenues ou abandonnées Présence de bâti ou d'aménagements en rapport avec l'activité castanéicole passée (clèdes, éricées...) Preuves de l'ancienneté d'usages de transformation et de commercialisation Circuits de commercialisation ou de transformation existants Remise en état et entretien d'anciennes châtaigneraies Plantations nouvelles ou greffage sur rejets de souches Activité artisanale de transformation à la ferme, Engagement dans une activité de valorisation et de la châtaigneraie ou de ses produits (sentier de la châtaigne...)

Les critères énoncés ci-dessus constituent un ensemble à envisager dans sa globalité. La délimitation et le choix des communes reposent donc sur une analyse multicritère basée sur la complémentarité des différents paramètres.

Au travers de cette analyse multicritère et par l'intermédiaire de visites sur le terrain, les experts "délimitation" ont retouché la proposition faite par le SPCA. Ainsi, certaines communes proposées initialement par le syndicat n'ont pas été retenues :

- Communes en zone de plaine dont les vergers sont fortement composés de variétés hybrides : **Berrias-et-Casteljau, Grospierres.**
- Communes sur roche sédimentaire où la dynamique castanéicole n'existe plus : **Aubignas, Rochemaure, Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Pierre-la-Roche, Sceaautres, Saint-Pons, Saint-Jean-le-Centenier.**

Les communes non retenues mais souhaitant tout de même faire partie de l'aire géographique de la future AOC "Châtaigne d'Ardèche" peuvent déposer une réclamation auprès de l'INAO.

Il est préférable qu'elle soit déposée par des professionnels de la filière et il convient de faire ressortir les critères positifs mentionnés dans le tableau précédent.

A la suite des 2 mois d'enquête publique,

toutes les réclamations seront examinées au cas par cas par les experts "délimitation" de l'INAO.

Par ailleurs, le SPCA recommande aux personnes qui habitent les communes faisant d'ores et déjà partie du projet de délimitation et qui sont favorables à leur intégration dans l'AOC "Châtaigne d'Ardèche" de manifester leur accord auprès de l'INAO.

En effet, il ne faudrait pas que seules les personnes opposées soient entendues engendrant un retrait de la commune sans que cette volonté soit unanime.



© SPCA RISSOAN

- G** Genestelle
 Gilhac - et - Bruzac
 Gilhoc - sur - Ormèze
 Gluiras
 Gourdon
 Gravieres
- J** Issamoulenc
 Jaujac
 Jaunac
 Joannas
 Joyeuse
 Juvinas
- L** Labastide-sur-Besorgues
 Labatie-d'Andaure
 Labegude
 Lablachère
 Laboule
 Lachapelle-sous-Aubenas
 Lachapelle-sous-Chaneac
 Lalevade-d'Ardèche
 Lamastre
 Largentière
 Laval - d'Aurelle
 Laviolle
 Lentillères
 Loubaresse
 Lussas
 Lyas
- M** Malarce - sur - la - Thines
 Malbosc
 Marcols-les-Eaux
 Mariac
 Mayres
 Mercuer
 Meyras
 Mézhilac
 Mirabel
 Montpezat - sur - Bauzon
 Montreal
 Montselgues
- N** Nonières
 Nozières
- O** Les Ollières-sur-Eyrieux
- P** Pailhares
 Payzac
 Pereyres
 Planzolles
 Pont-de-Labeaume
 Pourcheres
 Prades
 Prantles
 Privas
 Prunet
- R** Ribes
 Rocher
 Rochessaube
 Rocles
 Rompon
 Rosières
 Le Roux
- S** Sablières
 Saint-Agrève
 Saint-Andéol-de-Vals
 Saint-André-Lachamp
 Saint-Appolinaire-de-Rias
 Saint-Bathélemy-le-Meil
 Saint-Bathélemy-Grozon
 Saint-Basile
 Saint-Christol
 Saint-Cierge-La-Serre
 Saint-Cierge-sous-le-Cheylard
 Saint-Cirgues-de-Prades

> Appel à cotisation 2004

Appel à cotisation 2004

Ces dernières années, le travail effectué par le SPCA est allé en s'étoffant et intervient concrètement à différents niveaux pour pérenniser et développer la filière "Châtaigne d'Ardèche". Les préoccupations des castanéiculteurs et leurs réflexions s'orientent vers la défense de la châtaigneraie traditionnelle, ainsi que le maintien de leur territoire dans toutes ses fonctions : économiques, sociales, environnementales et paysagères, comme l'a montré leur investissement pour la création du PNR des Monts d'Ardèche.

QUELS PROJETS ?

A l'échelle du département et de la filière, le SPCA porte ou accompagne trois grands projets : la reconnaissance en Appellation d'Origine Contrôlée pour la "Châtaigne d'Ardèche" (projet soutenu par le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture et le Parc Naturel Régional), l'interprofession et le Pida. Au niveau national, les administrateurs du SPCA ont été à l'origine, avec leurs collègues de l'ULRAC, de la création de l'association nationale pour la défense, la promotion et la valorisation de la châtaigneraie traditionnelle qui vise à faire reconnaître les avantages de ce mode de culture et à obtenir enfin un soutien des politiques nationales.

De plus, le Syndicat continue malgré le peu de temps restant, à accompagner techniquement ses adhérents en diffusant auprès d'eux, à des tarifs avantageux, des tubes de traitement contre l'endothia (grâce au conseil général de l'Ardèche), des greffons et toute information technique demandée.

Cela engendre bien évidemment des coûts de fonctionnement en hausse, le SPCA ayant d'ailleurs, depuis quelques années, embaucher une personne à plein temps.

Vous comprendrez donc, qu'en conformité avec les statuts, le conseil d'administration du SPCA

ait voté une augmentation de la cotisation de 25 à 30 euros afin de faire face à ses obligations.

AVEC QUI ?

En outre, les missions du Syndicat des Producteurs de "Châtaigne d'Ardèche" vont devenir à terme la défense de l'AOC et donc la défense des intérêts de tous les acteurs s'engageant dans cette démarche de valorisation. Ainsi, le travail mené jusqu'à présent et celui à venir bénéficie tout autant aux acteurs de la transformation ou de la commercialisation qu'aux producteurs. Ces opérateurs peuvent donc s'ils le désirent, soutenir concrètement cette démarche en adhérant à la structure.

Durant les dernières années, c'est environ 150 castanéiculteurs qui ont soutenu nos projets en adhérant au syndicat (à jour de cotisation). L'année dernière, nous avons constaté une forte mobilisation puisqu'en 2003 le nombre d'adhérents est monté à 200. Espérons qu'avec l'approche de l'aboutissement des projets, les acteurs de la filière se sentent de plus en plus concernés et continuent à nous soutenir.

Votre adhésion nous donne la crédibilité pour intervenir et mener à bien ces projets de structuration de la filière. Elle est à la base de la force de notre syndicalisme et justifie son action.

Je compte donc sur vous pour apporter ou confirmer votre soutien à notre action, et vous prie de bien vouloir remplir le bulletin ci-dessous, de le découper et de le renvoyer, accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

SPCA - 4, avenue de l'Europe Unie
BP 128 - 07001 Privas cedex
Tél./fax : 04 75 64 71 86
e-mail : chataigneardeche@free.fr

Saint-Didier-sous-Aubenas
Saint-Etienne-de-Boulogne
Saint-Etienne-de-Fontbellon
Saint-Etienne-de-Serre
Saint-Félicien
Saint-Fortunat-sur-Eyrieux
Saint-Genest-de-Beauzon
Saint-Genest-Lachamp
Saint-Georges-les-Bains
Saint-Gineisen-Coiron
Saint-Jean-Chambre
Saint-Jean-Roure
Saint-Jeure-d'Andaure
Saint-Joseph-des-Bancs
Saint-Julien-du-Gua
Saint-Julien-du-Serre
Saint-Julien-en-Saint-Alban
Saint-Julien-Labrousse
Saint-Julien-le-Roux
Saint-Laurent-du-Pape
Saint-Laurent-Les-Bains
Saint-Laurent-sous-Coiron
Sainte-Marguerite-Lafigère
Saint-Martin-de-Valamas
Saint-Maurice-en-Chalencon
Saint-Mélany
Saint-Michel-d'Aurance
Saint-Michel-de-Boulogne
Saint-Michel-de-Chabrilanoux
Saint-Paul-le-Jeune
Saint-Pierre-de-Colombier
Saint-Pierre-Saint-Jean
Saint-Pierreville
Saint-Priest
Saint-Privat
Saint-Prix
Saint-Romain-de-Lerps
Saint-Sauveur-de-Montagut
Saint-Sernin
Saint-Sylvestre
Saint-Vincent-de-Durfort
Les-Salelles
Sanilhac
Silhac
La Souche

T

Tauriers
Theuets
Toulaud

U
V

Ucel
Valgorge
Vals-les-Bains
Les Vans
Vaudevant
Vernon
Vernoux-en-Vivarais
Vesseaux
Veyras

DU GARD

Aujac
Bonnevaux
Bordezac
Courry
Gagnières
Malons-et-Elze
Meyrannes
Saint-Brès

DE LA LOZÈRE

Allier
Pied de Borne
Pourchasse
Prévençères
Saint-André-de-Capzèze
Villefort

BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2004

Je soussigné(e),

Adresse :

.....

.....

Tél. : Fax :

e-mail :

Souhaite adhérer au Syndicat des Producteurs de Châtaigne d'Ardèche, au titre de l'année 2004, et envoie ci-joint un chèque de 30 € à l'ordre du SPCA.

Signature :

BREVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2003 DU SPCA

L'assemblée générale du Syndicat des Producteurs de "Châtaigne d'Ardèche" se tiendra le vendredi 13 février 2004 dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de Privas (4, avenue de l'Europe Unie à Privas) en salle Cérès à partir de 14 heures. Les adhérents du syndicat sont vivement conviés, ainsi que toute personne intéressée par nos activités et souhaitant participer à ce moment d'échange.

PIDA " CHÂTAIGNE D'ARDÈCHE "

Les investissements en lien avec le Pida vont pouvoir être engagés dès cette année 2004.

Rappelons que les critères d'éligibilité sont :

- L'engagement dans la démarche AOC dès son officialisation, ce qui implique l'appartenance à la future zone (siège social),
- L'adhésion à l'interprofession dans un premier temps puis au syndicat de défense lorsque l'AOC sera là,

Ces investissements sont conditionnés par

la Région à la tenue préalable d'un audit d'exploitation visant à vérifier leur concordance avec les conditions de production de l'AOC.

Les producteurs envisageant de réaliser des investissements doivent donc contacter le SPCA afin de s'inscrire pour la tenue de cet audit et savoir si les investissements envisagés rentrent dans le cadre des actions financable. Le prochain numéro sera d'ailleurs dédié en grande partie à ce Pida.



© SPCA - RESOIAN

FORMATION " CHÂTAIGNE " CFPPA

Le Centre de Formation du Pradel soutient le développement de la filière châtaigne en Ardèche.

Il enregistre d'ailleurs un nombre croissant d'agriculteurs installés, en recherche de diversification de leurs activités ou d'une meilleure valorisation de leur châtaigneraie et de candidats à l'installation qui viennent suivre en avril le module de formation (70 h) " Conduite de châtaigneraie - Transformation, commercialisation de la châtaigne ".

Ce stage est ouvert à tous et peut bénéficier d'une prise en charge financière à étudier selon le statut des candidats.

Contacts et Inscriptions :

CFPPA Le Pradel - Domaine Olivier de Serres

Tél. : 04 75 36 71 80 - Fax : 04 75 36 76 02

E-mail : aubenascfppa@educagri.fr

ONIFLHOR

Les aides à la rénovation de châtaigneraies distribuées par l'Oniflor aux producteurs de châtaignes commercialisant par l'intermédiaire d'une coopérative devraient être maintenues cette année.

Cette information est à prendre au conditionnel puisque aucun engagement officiel n'est encore parvenu dans les coopératives.

PARC À GREFFONS

Le syndicat souhaite développer un projet de parc à greffons, mais celui-ci ne sera pas opérationnel avant quelques années.

En attendant, le SPCA recherche des producteurs qui souhaiteraient aider temporairement à la production de greffons. Pour cela il faut des individus suffisamment vigoureux, dont la variété est parfaitement identifiée et qui seraient étetés cet hiver pour donner des greffons l'an prochain. L'élagage sévère serait à la charge du syndicat qui indemniserait

le producteur sur 6 ans (50 euros/arbre/an) pour la perte de production. En contre-partie, le producteur s'engage à couper et à céder les baguettes de greffons durant les trois premières années. Un contrat sera établi entre le SPCA et l'exploitant agricole.

Nous recherchons pour cela un arbre pour chacune des variétés suivantes : Comballe, Merle, Bouche de Clos, Bouche Rouge, Sardonne, Aguyane, Précoce des Vans.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter l'animateur du syndicat par téléphone ou par fax au 04 75 64 71 86. Vous pouvez également envoyer un mail à l'adresse suivante : chataigneardeche@free.fr

CGD EYRIEUX - PRIVAS - VERNOUX

Le contrat Global de Développement du secteur Eyrieux-Privas-Vernoux était le seul à proposer des aides castanéicoles concernant la rénovation de vergers, l'acquisition de filets et l'acquisition d'aspirateurs-ébogueurs. Elles avaient d'ailleurs été reconduites de l'avenant afin de ne pas suspendre la dynamique en cours dans l'attente du Pida " Châtaigne d'Ardèche ". Leur succès a été tel que l'enveloppe consacrée à cette ligne est entièrement consommée. Le dépôt de dossier pour ces actions n'est donc plus possible.

DATES A RETENIR

DU 9 AU 18 AVRIL

LABLACHÈRE
EXPOSITION PHOTOS

« Châtaigniers et couleurs d'Ardèche » de C. Boucher à la salle polyvalente de Lablachère du 9 au 18 avril 2004.

16 AVRIL

LABLACHÈRE
CONFÉRENCE

Une conférence sur la châtaigne d'Ardèche se déroulera vendredi 16 avril 2004 à 21h, avec l'intervention d'un producteur Alain Pouveau.



Communauté Européenne



Document financé par le FNADT et avec le soutien de la communauté européenne (Objectif 2)



LA REINE DES CHÂTAIGNES

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE «CHÂTAIGNE D'ARDÈCHE»

4, avenue de l'Europe Unie - BP 128 - 07001 PRIVAS CEDEX - Tél./Fax : 04 75 64 71 86 - chataigneardeche@free.fr
Châtaigne Information n°3/Été 2003. Directeur de la publication : Daniel Vernol - Rédacteur en chef : Sébastien Debellut
Comité de rédaction : SPCA - N°ISSN en cours - Dépôts légaux août 2003. Lucien Volle Imprimeur Privas 04 75 64 12 46 - 08/03 - Réalisation : Sarl Sepada